Page [1]/[4]

		DEM	ANDE DE LIC	<u>ENCE</u>	DE PECHE	EMBAR	QUEE			
Secteu	ır:	REGIO	ON BRETAGN	NE						
Campag	ne :	2023								
Demande a retourner par courrier			DATE LIMITE DE DEPOT : Entre le 1 ^{er} septembre et le 30 septembre 2022							
AU	CDPMEM d'Im	matriculation	du navire		Dossier Reçu	ι:		Cachet du C	DPM :	
	FION : une pénali ute demande dép ins									
	JOII		NCISATION POUR LE				_			
			CASE CI-CONTRE S					i		
		COCHER	LA CASE CI CONTR	RE EN CA	AS DE CHANGE	MENT DE N	AVIRE 🖵			
NOM	DU NAVIRE									
N° immatriculation : Catégorie de navire (cocher la case)						Quartier d	'immatricula	tion :		
Catégorie de navire (cocher la case)			2 🗖		3 🗖	4			5 🗖	
Jauge brute / UMS			ТХ	UMS		Puissance Motrice:		CV	<u> </u>	KW
Longueur H.T.			М	Por	Port de débarquement :					
Logbook électronique			□ oui □	non		VMS 🗆 o	ui 🗖 non	AIS	□ oui	☐ non
NOM	& PRENOM	du DEMANI	DEUR :							
Adresse	e									
Code Po	ostal et VILLE									
Télépho	ne Fixe :	Email :					Téléphone :			
N° cot	isant ENIM/ ma	tricule marin	(xxAxxxx ou SPRxxxx))	Date de naissance :					
Effectif	de l'équipage		Organisation de p	roducte	eurs : 🗖 oui	☐ non Si	oui laquelle	:		
	Nom du	comptable ou	centre de gestio	n						
		Coo	rdonnées (e-mai	1)						
Je sous	signé certifie sur	l'honneur que	<u>les renseigneme</u>	nts ci-c	lessus sont ex	<u>kacts</u> .				
0	prendre connaissand	ce des délibération	ns relatives à la camp	agne de	pêche					
	être à jour des paier	ments des contribu	itions professionnelle	es obliga	toires dues aux	différents or	ganismes prof	essionnels		
	posséder un navire	détenteur d'un PM	IE et d'un permis de i	navigatio	on à jour					
	avoir fourni les stati	stiques de pêche p	oour la campagne pré	écédente	!					
	-		le paiement de la ou							
	atteste joindre à la p	présente demande	l'acte de francisation	n pour u	ne première inst	tallation ou c	hangement de	e navire		
Fait-le					Signature du	demande	ur			
Visa de	s Affaires maritim	nes			Observations					

Page [2]/[4] COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIME ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE 2022								
NOM DU NA	NOM DU NAVIRE							
N° immatriculat	tier d'immatriculation :							

	Métic	er / gisement	Renouvel -lement	Nouvelle demande /1èrinstal lation	Prix de la licence (a)
		Bolinche [Sud 48°30] ☐ J'autorise le CRPMEM à obtenir mes statistiques de pêche auprès de mon OP pour la campagne 2023			235 €
	Canot Concerne les navires ≤ 10m € d'équipage	embarquant au maximum 2 hommes			190€
	Algues Pour la récolte de la <i>L.</i>	Navires immatriculés dans les Côtes d'Armor			200€
	<pre>digitata : entourer le(s) secteur(s) demandé(s) :</pre>	Navires immatriculés dans le Finistère [0 – 49] kW			200 + 550 = 750 €
	2 3 4 5 6	Navires immatriculés dans le Finistère [50 – 99] kW			200 + 750 = 950 €
	Récolte L. hyperborea □	Navires immatriculés dans le Finistère [100 – 149] kW			200 + 950 = 1 150 €
		Navires immatriculés dans le Finistère ≥ 150 kW			200 + 1 150 = 1 350 €
Protogno	Crevettes Grises (uniquement navires des quartiers	Navire armé en 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} catégorie navigante avec un seul homme			100 €
Bretagne	d'Auray/Vannes et	Navire armé en 3 ^{ème} catégorie			136 €
	Pays de la Loire)	Navire armé en 2 ^{ème} catégorie			190 €
		Navire ≤ 10m			100 €
	Nacca à naiscen	10 m < Navire ≤ 12m			200 €
	Nasse à poisson	12 m < Navire ≤ 16m			500€
		Navire > 16m			1 000 €
	Crustacés	Navire armé en 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} catégorie navigante avec un seul homme embarqué			100€
		Navire armé en 3 ^{ème} catégorie			136 €
		Navire armé en 2 ^{ème} catégorie			190 €
	Filets à poisson	Navire ≤ 10m			105 €
	ι πετο α ροιοσοιί	Navire > 10m			135 €
		Navire ≤ 10m			101 €
	Métiers de l'hameçon	10 m < Navire ≤ 12m			185 €
	ivictiers de l'hameçon	12 m < Navire ≤ 16m			215 €
		Navire > 16 m			275 €

Page [3]/[4	COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MA DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQU		
NOM DU NAVIRE			
Nº immatriculat	ulation : Ouartier d'immatriculation :		

A COMPLETER POUR LES DEMANDES DE LICENCES CANOT, METIERS DE L'HAMEÇON, FILET A POISSON, NASSE A POISSON ET CRUSTACES															
	•	CANOT, METIERS DE L'HAMEÇON et NASSES à POISSON (Cocher chaque secteur fréquenté ou souhaité)					2	3	4	5-6	7	8	9	10	
Voir cartes en	CANOT et FILETS à POISSONS (Cocher chaque zone fréquentée ou souhaitée)						1	В		С		D		Zone DZ (voir carte zone F6)	
annexe	CANOT et CRUSTACES (Cocher zone fréquentée ou souhaitée)						Zone Biologiquement sensible			CIEM IV		CIEM VII		CIEM VIII	
	AEP Crustacés Obligatoire si pêche des crustacés au-delà des 12 milles ou pour les navires > 10 m						Zone Biologiquement sensible			CIEM IV		CIEM VII		ı viii	
Engins utilisés Mettre le nombre de casiers ou longueur de filet utilisée en cours de		Casiers à gros crustacés	Nbre casiers	Casiers à crevettes	Nbre cas	siers		à crabes erts		bre siers	File		Lon	g km	
campagne								1							
Espèces pêchées Au cours de la campagne (Cocher la case)		Araignée	Tourteau	Crabe	vert	Crev	vette		Etrille		Homa	rd	Lango	ouste	

Secteur	Métier / gisement	Renouvel- lement	Nouvelle demande/1ère installation	Prix de la licence (a)
	Bivalves (dont coquillages pour appât)			135 €
	Secteur de Concarneau / Les Glénan			155 0
	<u>Bivalves</u>			135 €
	Secteur Sud & Nord Iroise – Baie de Douarnenez			135 €
	Bulots			100 €
	Secteur de Morlaix			100 €
Finistère	<u>Chalut</u>			155 €
29	Secteur Iroise			155 €
	<u>Filets</u>			100 €
	Secteur de la Rade de Brest (voir carte en annexe zone F5)			100 €
	Pouces-pieds			100 €
	Secteur de Concarneau			100 €
	Pouces-pieds			100 €
	Secteur Iroise			100 €

Secteur	Métier / gisement	Renouvel- lement	Nouvelle demande/1 ^{ère} installation	Prix de la licence (a)
Côtes d'Armor 22	Bivalves Secteur Côtes d'Armor			100 €
	Bulots Secteur Côtes d'Armor			205 €
	Casiers à seiche Secteur Côtes d'Armor			100 €
	<u>Chalut</u> Secteur de Paimpol			100 €

Page [4]/[4	COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE 2022					
NOM DU NAV	NOM DU NAVIRE					
N° immatriculat	ion : Quartier d'immatriculation :					

Secteur	Métier / gisement	Renouvel- lement	Nouvelle demande/1èr e installation	Prix de la licence (a)
	Bivalves Secteur de Saint Malo			100 €
Ille et Vilaine 35	Bulots Secteur de Saint Malo			436 €
	<u>Vénus</u> Secteur de Saint Malo			100 €
	Casiers à seiche Secteur de Saint Malo			100€
	<u>Licences Canot et Crustacé – Timbre pêche en plongée des crustacés</u> (1)			

(1) Ce timbre est réservé aux titulaires d'une licence de pêche en plongée sur l'Ille-et-Vilaine (Bivalves en plongée Saint-Malo, Coquilles Saint-Jacques secteur de Saint-Malo option plongée ou ormeaux en plongée zone 1.

Secteur	Métiers /Gisements –S	ecteur	Renouvel- lement	Nouvelle demande/1èr e installation	Prix de Licence (a)
	Bulots casiers Secteurs d'Auray et Vannes			100€	
	Bivalves à la drague excepté CSJ Secteur de Lorient				100€
	Moules à la drague Secteurs d'Auray et Vannes				140 €
	Palourdes à la drague Secteurs d'AY- VA excepté Mesnard Castilly			390 €	
	Palourdes et coques à la drague Gisement de Mesnard / Castilly			140 €	
Morbihan 56	Pétoncles à la drague Gisement du Golfe du Morbihan				100€
	Coquillages Secteur d'AY-VA (Fusion des licences Oursins, pétoncle, praire roses praires AY-VA et ajout des huitres creu			150€	
	Licence Crustacé – Timbre expérimental latérale(s) non rigide(s) dans le Morbiha			100 €/homme embarqué	
	Licence de pêche des seiches dans le Morbihan	☐ Option Chalut			☐ Navire ≤ 12 m : 150 €
		- Option Chaldt			□ Navire > 12m : 300 €
	IVIOIDIIIAII	☐ Option Filet			150 €
		☐ Option Casier			150 €

NOMBRE DE LICENCES DEMANDEES

RAPPELS:

Le premier critère de priorité est l'antériorité lors de la campagne précédente (demandes en renouvellement).

¹⁾ Les critères de priorité, pour l'attribution des licences, sont définis dans les délibérations A », les contingents dans les délibérations « B » et le prix des licences dans les délibérations « C ». Les délibérations sont disponibles sur le site internet : WWW.BRETAGNE-PECHES.ORG

²⁾ L'obtention de la licence ne dispense pas les titulaires de se conformer aux normes de traçabilité et de santé publique notamment en ce qui concerne la détention des bons de transport.

³⁾ L'ouverture de certains gisements sera dépendante des résultats des visites préalables de gisement. Les demandeurs seront alors avisés de la situation de ces gisements.